|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée des Radiocommunications (AR-19) Charm el-Cheikh, Égypte, 21-25 octobre 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Document RA19/PLEN/69-F** |
| **24 octobre 2019** |
| **Original: anglais** |
| Commission de contrôle budgétaire | |
| PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE  BUDGéTAIRE à LA SéANCE PLéNIèRE | |
|  | |

1 La Commission de contrôle budgétaire a tenu une réunion au cours de l'Assemblée des radiocommunications et a examiné les documents relatifs aux points suivants:

1.1 Proposition d'organisation de l'Assemblée des radiocommunications de 2019

1.2 Accord de pays hôte relatif à l'organisation de l'AR-19 en Égypte

1.3 Responsabilités financières des conférences

1.4 Budget de l'Assemblée des radiocommunications

1.5Contributions des organisations ayant un caractère international et des Membres des Secteurs aux dépenses de l'Assemblée des radiocommunications (AR-19)

1.6 États financiers de l'Assemblée des radiocommunications au 22 octobre 2019

1.7 Rapport du Directeur du Bureau des radiocommunications.

# 2 Proposition d'organisation de l'Assemblée des radiocommunications (Document RA19/ADM4)

2.1La Commission a pris note du document et du fait qu'aucune observation n'a été formulée à propos de l'organisation, de la structure et des moyens fournis à l'Assemblée par le pays hôte ou des dispositions administratives prises par le Secrétaire général. Elle a pris note du document, qui avait déjà été présenté et approuvé par la plénière.

# 3 Accord de pays hôte relatif à l'organisation de l'AR19 en Égypte (Document RA19/PLEN/32)

3.1 La Commission a pris note de l'accord de pays hôte qui avait déjà été présenté et approuvé sans observation. Le document donne une description détaillée des moyens mis à disposition par le pays hôte, l'accent étant mis sur l'Annexe 1 de l'Accord qui contient des informations financières détaillées concernant l'organisation de l'Assemblée.

3.2 La Commission a été d'avis que l'organisation et les dispositions prises par le Gouvernement de la République arabe d'Égypte et le Secrétaire général avaient été entièrement satisfaisantes. Elle les a remerciés ainsi que leur personnel.

3.3 La Commission de contrôle budgétaire a pris note de l'accord et a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement de la République arabe d'Égypte pour l'organisation et les moyens exceptionnels mis à la disposition de la Conférence.

# 4 Responsabilités financières des conférences (Document RA19/PLEN/5)

4.1 L'attention de l'Assemblée est attirée sur le numéro 92 (article 13) de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications, qui dispose que:

«Les décisions des conférences mondiales des radiocommunications, des assemblées des radiocommunications et des conférences régionales des radiocommunications doivent être, dans tous les cas, conformes aux dispositions de la présente Constitution et de la Convention. Les décisions des assemblées des radiocommunications ou des conférences régionales des radiocommunications doivent être aussi, dans tous les cas, conformes aux dispositions du Règlement des radiocommunications. Lorsqu'elles adoptent des résolutions ou des décisions, les conférences doivent tenir compte des répercussions financières prévisibles et devraient éviter d'adopter des résolutions ou des décisions susceptibles d'entraîner le dépassement des limites financières fixées par la Conférence de plénipotentiaires».

L'attention de l'Assemblée est également attirée sur les numéros 488 et 489 (article 34) de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, qui disposent que:

«Avant d'adopter des propositions ou avant de prendre des décisions ayant des incidences financières, les conférences de l'Union tiennent compte de toutes les prévisions budgétaires de l'Union en vue d'assurer qu'elles n'entraînent pas de dépenses supérieures aux crédits que le Conseil est habilité à autoriser.

Il n'est donné suite à aucune décision d'une conférence ayant pour conséquence une augmentation directe ou indirecte des dépenses au-delà des crédits que le Conseil est habilité à autoriser».

4.2 À sa séance, la Commission n'a pas pu indiquer qu'il n'y aurait aucune décision qui pourrait avoir des incidences financières pour l'UIT.

Toutefois, ila été précisé que, si une décision ou une situation ayant des incidences financières était identifiée, le Président de la Commission 2 en ferait part à la plénière.

# 5 Contributions des organisations ayant un caractère international et des Membres des Secteurs aux dépenses de l'Assemblée des radiocommunications (Document RA19/PLEN/4)

5.1 La Commission a pris note du montant (2 131 CHF) que les organisations internationales non exonérées et les Membres des Secteurs qui contribuent aux dépenses de l'Assemblée doivent verser.

5.2 Au 24 octobre 2019, aucune organisation ou aucun Membre de Secteur tenu de participer aux dépenses de la Conférence n'avait été enregistré.

# 6 Budget et dépenses de l'Assemblée des radiocommunications (Documents RA19/PLEN/3 et RA19/PLEN/38)

6.1 Le budget de l'Assemblée des radiocommunications de 2019 que le Conseil a approuvé à sa session de 2017 par sa Résolution 1387 s'élève à 734 000 CHF, coûts opérationnels et de documentation compris, lesquels sont présentés dans le **Document RA19/PLEN/3**.

6.2 Le tableau figurant dans l'Annexe du **Document RA19/PLEN/38** donne l'état financier au 22 octobre 2019. La Commission a provisoirement établi un coût total supplémentaire estimé pour l'Assemblée de l'ordre de 216 000 CHF, principalement dû à un certain nombre de facteurs, notamment une gestion bien structurée du contrôle des coûts et des méthodes de travail sans papier qui sont maintenant la norme à l'UIT. La Commission a également salué les efforts déployés par les membres pour adopter les méthodes de gestion améliorées pour les conférences et assemblées de l'UIT.

6.3 Deux administrations ont demandé des clarifications concernant les coûts pris en charge par l'UIT et par le pays hôte lorsque la manifestation est organisée en dehors des locaux de l'UIT par une administration. Le secrétariat a donné des réponses satisfaisantes concernant les responsabilités du pays hôte et les coûts financés par le budget ordinaire de l'UIT.

# 7 Rapport du Directeur du Bureau des radiocommunications (Document RA19/PLEN/1)

7.1 La Commission de contrôle budgétaire de l'Assemblée a pris note du Rapport du Directeur du Bureau des radiocommunications figurant dans le **Document RA19/PLEN/1** et décrivant les activités des commissions d'études au cours du dernier cycle d'études (2016-2019). Ce rapport traite des travaux des six commissions d'études, du Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV), de la réunion de préparation en vue de la Conférence et d'autres activités connexes. L'état des dépenses de chaque commission d'études pour la période correspondante est présenté dans le Point 10 du **Document** **RA19/PLEN/1**.

8 L'Assemblée des radiocommunications est invitée à examiner et à approuver le présent rapport qui sera ensuite transmis au Secrétaire général, avec les observations de la séance plénière, en vue de sa soumission au Conseil à sa session de 2020.

Daniel OBAM  
 Président de la Commission 2

ANNEXE

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | *Montant en milliers de CHF* | | | |
| Rubriques budgétaires | Budget de l'AR-19 | Dépenses effectives et engagements au 22 octobre 2019 | Prévision des dépenses jusqu'à la  fin de l'Assemblée | Solde prévu |
|
|  | a | b | c | = a-(b+c) |
|  |  |  |  |  |
| Dépenses de personnel | 275 | 217 | 50 | 8 |
| Autres dépenses de personnel | 8 | 1 |  | 7 |
| Frais de mission | 0 |  |  | 0 |
| Services contractuels | 20 |  |  | 20 |
| Location et entretien des locaux et des équipements | 20 |  |  | 20 |
| Matériels et fournitures | 5 | 1 | 2 | 2 |
| Acquisition de locaux, de mobilier et de matériel | 0 |  |  | 0 |
| Services publics et services intérieurs | 2 |  |  | 2 |
| Divers | 5 |  | 3 | 2 |
|  |  |  |  |  |
| **Sous-total** | **335** | **219** | **55** | **61** |
|  |  |  |  |  |
| Traduction (1 700 pages) | 254 | 79 | 104 | 71 |
| Dactylographie (1 700 pages) | 100 | 48 | 47 | 5 |
| Reprographie (295 050 pages) | 45 | 0 | 10 | 35 |
| **Sous-total documentation** | **399** | **127** | **161** | **111** |
|  |  |  |  |  |
| **TOTAL** | **734** | **346** | **216** | **172** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_